

Affiché le 14. Juin. 2024

Retiré le .....

LB

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

**VU** les articles L 2213-1 et L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R 610-5 du Code Pénal,

**VU** l'arrêté n°28/2018 du 14 février 2018 portant réglementation du Parc du Rabbargala,

**VU** l'organisation de la Ville d'une rencontre inter-Ecoles, le mardi 2 juillet 2024 de 8h30 à 12h00, au Parc du Rabbargala,

**CONSIDERANT** que pour des raisons de sécurité et d'organisation de cette rencontre, il est nécessaire de réglementer l'accès au Parc des personnes étrangères à ladite manifestation, le mardi 2 juillet 2024, de 8h30 à 12h00,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'accès au parc du Rabbargala, sis rue du Bourg, est interdit sauf aux personnes dûment autorisées par la Ville de Wittenheim, le mardi 2 juillet, de 8h30 à 12h00.

**ARTICLE 2 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :** Une copie du présent arrêté sera transmise à :  
- Madame la Procureure de la République - 21 Ave Robert Schuman - 68100 MULHOUSE  
- Monsieur le Commandant de Police - BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX  
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU-CH E. MULLER - 20 Ave du Dr. Laennec - 68100 MULHOUSE  
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours - [cis.wittenheim@sdis68.fr](mailto:cis.wittenheim@sdis68.fr)  
- M2A - Service PUPA - Z.A. route de Wittelsheim - 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 12 juin 2024



Pour le Maire  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

  
Ginette RENCK

